

**SECTION LOIRE CENTRE SUD - 43 rue de la Montat - BP 30 361**  
**42050 ST ETIENNE CEDEX 2** Tél. 04 77 32 74 98 FAX 04 77 38 96  
 E-mail : [crolland@agbtp.com](mailto:crolland@agbtp.com) Bureau ouvert au Public du lundi au  
vendredi de 8 h 30 à 16 h 50 sauf le mardi ouverture à 9 h 30

**SECTION LOIRE NORD - 131 rue St Alban - 42153 RIORGES**  
 Tél. 04 77 68 15 69 FAX 04 77 67 21 40 E-mail : [agbtp42@wanadoo.fr](mailto:agbtp42@wanadoo.fr)  
 Bureau ouvert au Public du mardi au vendredi de 10 h à 17 h et le  
 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 8 h 30 à 11 h 30

**COTISATION SALARIALE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012 : Montant mensuel : 5 €**

**Avantages réservés aux adhérents après 9 mois de cotisations**

**3 mois pour les apprentis en « contrat d'apprentissage » (sur présentation de pièces justificatives)**

Pour toute demande, hors Bons d'achat : Joindre obligatoirement un RIB (Relevé d'identité bancaire)

Dès l'arrêt de cotisations : suppression des avantages mais prolongation de 9 mois en cas d'arrêt pour longue maladie, accident de travail, chômage, congé maternité, congé parental.

**ALLOCATIONS DIVERSES valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Le montant et la nature de ces avantages peuvent être revus en fonction de l'évolution de la conjoncture économique

**Attention : les bons d'achats ne sont ni repris, ni échangés après la date limite de validité**

ALLOCATIONS	MONTANTS	Justificatifs à fournir (Photocopies) Observations
 <b>ADHERENT EN APPRENTISSAGE</b>	<b>60 €</b> en bon d'achat <b>1 par année civile</b>	Contrat d'apprentissage + 3 dernières fiches de paie <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>
 <b>COLONIE</b> (de 6 à 16 ans) Séjour d'au moins 5 jours consécutifs (14 jours maximum par enfant de l'adhérent et par an)	<b>10 € par jour</b> <b>versés au centre de vacances</b>	Facture ou attestation de l'organisme de vacances, signée et tamponnée <b>avec leur RIB</b> <b>Réclamer l'imprimé spécifique à l'AGBTP</b>
 <b>DECES</b> (adhérent ou conjoint)	<b>300 €</b>	Acte de décès - <b>A réclamer dans les 6 mois</b>
 <b>MARIAGE</b> de l'adhérent	<b>50 €</b> en bon d'achat	Acte de mariage. <b>A réclamer dans les 6 mois</b>
 <b>NAISSANCE</b> (enfant de l'adhérent)	<b>35 €</b> en bon d'achat	Acte de naissance. <b>A réclamer dans les 6 mois</b>
 <b>NOËL DE L' ADHERENT</b>	<b>Montant variable</b>	Distribution par l'entreprise en novembre
 <b>NOËL DES ENFANTS DE L' ADHERENT</b> (1 à 10 ans)	<b>30 €</b> en bon d'achat	Distribution par l'entreprise en octobre <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>
 <b>RENTREE SCOLAIRE</b> (Enfants de l'adhérent de 11 à 19 ans inclus)	<b>50 €</b> en bon d'achat	<u>De 11 à 16 ans</u> : distribution par l'entreprise en juillet <u>De 17 à 19 ans</u> : avec certificat de Scolarité <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>
 <b>SPORT ou ACTIVITE CULTURELLE</b> <b>Pratiqué sur une année civile ou une année scolaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants de l'adhérent scolarisés jusqu'à 19 ans inclus</li> <li>• Adhérent</li> </ul>	<b>30 €</b> en bon d'achat <b>1 par année civile</b>	Licence ou attestation tamponnée d'un club (carte pêche, licence boules et permis de chasse sont pris en compte) De 17 à 19 ans : + <b>certificat de scolarité</b> <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>
 <b>TICKET CINEMA « Prix AGBTP » :</b> 40 tickets par an et par adhérent <u>Au-delà</u> : Prix Comité d'Entreprise	<b>Tarifs réduits AGBTP</b> <b>Nous consulter</b>	* <b>St Etienne</b> : Gaumont - Royal - Méliès * <b>Autres villes</b> : St Just St Rambert- Feurs - Montbrison - Firminy - St Chamond - Rive de Gier - Bourg Argental - St Genest Malifaux - Pélussin * <b>Roanne et Charlieu</b>
 <b>VACANCES de L'ADHERENT</b> <b>Pour 2012 : 55 €</b>	<b>Montant variable</b> <b>1 par année civile</b>	Distribution par l'entreprise en avril
 <b>VOYAGE SCOLAIRE</b> (minimum 2 jours) ➢ <u>Enfants de l'adhérent scolarisés du CP au CM2</u>	<b>Forfait de 25 €</b> <b>1 par année civile</b>	Attestation de présence + facture acquittée tamponnée de l'établissement scolaire. <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>
 <b>VOYAGE SCOLAIRE</b> (minimum 2 jours) ➢ <u>Enfants de l'adhérent scolarisés de la 6<sup>ème</sup> et jusqu'à 19 ans</u>	<b>10 € par jour</b> <b>7 jrs par année civile</b>	Attestation de présence + facture acquittée tamponnée de l'établissement scolaire. <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>

## COTISATION SALARIALE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012 : Montant mensuel : 5 €

### Avantages réservés aux adhérents après 9 mois de cotisations

**3 mois pour les apprentis en « contrat d'apprentissage »** (sur présentation de pièces justificatives)

Pour toute demande, hors Bons d'achat : Joindre obligatoirement un RIB (Relevé d'identité bancaire)

Dès l'arrêt de cotisations : suppression des avantages mais prolongation de 9 mois en cas d'arrêt pour longue maladie, accident de travail, chômage, congé maternité, congé parental.

### ALLOCATIONS DIVERSES valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le montant et la nature de ces avantages peuvent être revus en fonction de l'évolution de la conjoncture économique

**Attention : les bons d'achats ne sont ni repris, ni échangés après la date limite de validité**

ALLOCATIONS	MONTANTS	Justificatifs à fournir (Photocopies) Observations
 <b>ADHERENT EN APPRENTISSAGE</b>	<b>60 €</b> en bon d'achat <b>1 par année civile</b>	Contrat d'apprentissage + dernière fiche de paie <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>
 <b>COLONIE</b> (de 6 à 16 ans) Séjour d'au moins 5 jours consécutifs ( <b>14 jours maximum par enfant de l'adhérent et par an</b> )	<b>10 € par jour</b> <b>versés au centre de vacances</b>	Facture ou attestation de l'organisme de vacances, signée et tamponnée <b>avec leur RIB</b> <b>Réclamer l'imprimé spécifique à l'AGBTP</b>
 <b>DECES</b> (adhérent ou conjoint)	<b>300 €</b>	Acte de décès - <b>A réclamer dans les 6 mois</b>
 <b>MARIAGE</b> de l'adhérent	<b>50 €</b> en bon d'achat	Acte de mariage. <b>A réclamer dans les 6 mois</b>
 <b>NAISSANCE</b> (enfant de l'adhérent)	<b>35 €</b> en bon d'achat	Acte de naissance. <b>A réclamer dans les 6 mois</b>
 <b>NOËL DE L' ADHERENT</b>	<b>Montant variable</b>	Bon d'achat. <b>A réclamer du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre</b>
 <b>NOËL DES ENFANTS DE L' ADHERENT</b> (1 à 10 ans)	<b>30 €</b> en bon d'achat	Livret de famille ou photocopie de celui-ci. <b>A réclamer du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre</b>
 <b>RENTREE SCOLAIRE</b> (Enfants de l'adhérent de 11 à 19 ans inclus)	<b>50 €</b> en bon d'achat	Livret de famille ou photocopie de celui-ci. <b>De 16 à 19 ans</b> : certificat de scolarité obligatoire <b>A réclamer du 1<sup>er</sup> juillet au 15 décembre</b>
 <b>SPORT ou ACTIVITE CULTURELLE</b> <b>Pratiqué sur une année civile ou une année scolaire</b>	<b>30 €</b> en bon d'achat <b>1 par année civile</b>	Licence ou attestation tamponnée d'un club (carte pêche, licence boules et permis de chasse sont pris en compte) De 16 à 19 ans : fournir un <b>certificat de scolarité</b> <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>
 <b>TICKET CINEMA « Prix AGBTP » :</b> 40 tickets par an et par adhérent <b>Au-delà : Prix Comité d'Entreprise</b>	Tarifs réduits AGBTP Nous consulter	<b>Roanne et Charlieu</b> <b>St Etienne</b> : Gaumont - Royal - Méliès <b>Autres villes</b> : St Just St Rambert- Feurs - Montbrison - Firminy - St Chamond - Rive de Gier - Bourg Argental - St Genest Malifaux - Pélussin
 <b>VACANCES de L'ADHERENT</b> <b>Pour 2012 : 55 €</b>	<b>Montant variable</b> <b>1 par année civile</b>	<b>Bon d'achat délivré sans pièce justificative.</b> <b>A réclamer du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</b>
 <b>VOYAGE SCOLAIRE</b> (minimum 2 jours) ➤ <b>Enfants de l'adhérent scolarisés du CP au CM2</b>	<b>Forfait de 25 €</b> <b>1 par année civile</b>	Attestation de présence + facture acquittée tamponnée de l'établissement scolaire. <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>
 <b>VOYAGE SCOLAIRE</b> (minimum 2 jours) ➤ <b>Enfants de l'adhérent scolarisés de la 6<sup>ème</sup> et jusqu'à 19 ans</b>	<b>10 € par jour</b> <b>7 jrs par année civile</b>	Attestation de présence + facture acquittée tamponnée de l'établissement scolaire. <b>A réclamer avant le 15 décembre</b>

# L'A.G.B.T.P. Loire, C'EST AUSSI



## UN SERVICE SOCIAL

### Des événements peuvent changer votre vie :

- La maladie professionnelle
- l'accident de travail
- le handicap
- l'inaptitude à votre poste de travail

### L'AGBTP peut intervenir dans des situations difficiles :

- Surendettements
- Problèmes administratifs,
- Participation au financement de Travailleuses Familiales,
- Décès
- etc.

### PERMANENCES SOCIALES SUR RENDEZ-VOUS (Visite à domicile si nécessaire)

**SAINT-ETIENNE** - 43 Rue de la Montat

Les mardis et les jeudis - Tél. 04 77 32 74 98

**FIRMINY** – Centre Social de Firminy Vert  
5 Rue des Ecoles.

**MONTBRISON** - Maison des Permanences  
12 Rue de la Préfecture - Tél. 04 77 58 04 55  
Le 1<sup>er</sup> mercredi et le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h

**ST CHAMOND** – Square José Pierre Simon  
35 Rue de la République - Tél. 04 77 31 05 53

**RIORGES** - 131 Rue St Alban  
Tél. 04 77 68 15 69  
Le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 9 h à 16 h



## DES SPORTS ET LOISIRS

### Riorges et St Etienne

- **Pêche « étang de Feurs »**  
Carte annuelle 10 € à réclamer à l'AGBTP  
(Fournir une photo d'identité)
- **1 Salon d'Arts et Peinture** tous les 3 ans
- **Billets à prix « CE » pour les Parcs**
  - SAFARI de Peaugres (Ardèche)
  - ZOO de St Martin la Plaine
  - WALIBI (Isère) - LE PAL (Allier)
  - TOUROPARC à Romanèche-Thorins (Beaujolais)
  - Parc des Oiseaux à Villars-les-Dombes

### RIORGES

### **Un concours de pétanque en Automne**

### ST ETIENNE

- **Bibliothèque (prêt gratuit de livres)**  
Ouverture les mardis et vendredis de 8h30 à 16h50



## ADHERENTS EN RETRAITE

1. Avoir cotisé 25 années à l'AGBTP
2. Avoir terminé sa carrière dans le B.T.P.
3. Avoir cessé toute activité professionnelle
4. Etre titulaire de la retraite Sécurité Sociale

### **Ces 4 conditions +**

### **Une Adhésion annuelle**

**(30 € pour 2012)**

### **sont requises pour bénéficier :**

- Du **NOËL DES ANCIENS** (bons d'achat)
- Des **ALLOCATIONS** : Rentrée scolaire pour les enfants
- **DES ACTIVITES LOISIRS** : Une rencontre en janvier ou février - 2 sorties annuelles d'une journée – une réunion de belote en novembre ou décembre.
- **De la carte Pêche AGBTP - du Salon d'Arts et Peinture – de la Billetterie Tarif « CE » pour :**  
SAFARI de Peaugres – ZOO de St Martin la Plaine  
WALIBI – Le PAL – TOUROPARC - PARC DES OISEAUX

**À NOTER** : Toute demande d'inscription « Adhérent en Retraite » reçue à partir d'avril sera reportée sur l'année civile suivante.